

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 MARS 2021**

**Délibération**  
n° 2021.03.053

**Emploi : attribution  
de subventions dans  
le cadre de la  
programmation 2021**

**LE ONZE MARS DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 mars 2021**

**Secrétaire de séance** : Jacky BONNET

**Membres présents** :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Martine LIEGE-TALON

**Ont donné pouvoir** :

Catherine BREARD à Monique CHIRON, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Véronique DE MAILLARD à Michel GERMANEAU, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Raphaël MANZANAS à Minerve CALDERARI, Jean-Philippe POUSSET à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Valérie SCHERMANN à Gérard DESAPHY, Zalissa ZOUNGRANA à Sophie FORT

**Suppléant(s)** :

Jean-Claude COURARI par Martine LIEGE-TALON

**Excusé(s)** :

Catherine BREARD, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Sandrine JOUINEAU, Raphaël MANZANAS, Jean-Philippe POUSSET, Valérie SCHERMANN, Philippe VERGNAUD, Zalissa ZOUNGRANA

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2021****DELIBERATION  
N° 2021.03.053**

EMPLOI

Rapporteur : Madame MOUFFLET**EMPLOI : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2021**

GrandAngoulême a défini comme prioritaires le développement économique et la création d'emplois.

Il convient donc de décider de la programmation des actions dans le cadre du développement de l'emploi sur le territoire pour l'année 2021 comme suit :

PORTEUR	PROJET	MONTANT	ELU(S) NE PRENANT PAS PART AU VOTE
Mission Locale de l'Angoumois	Accompagnement et insertion des jeunes	228 000 €	Thierry MOTEAU Sophie FORT Mireille RIOU Zahra SEMANE Anne-Laure WILLAUMEZ Michel BUISSON
Fédération Charentaise des Œuvres Laïques	Organisation du Forum Orientation Formation Emploi (FOFE) 2021	30 000 €	Michel BUISSON
DR16	Organisation du Salon Direction Emploi 2021	15 000 €	
Ecole de la Deuxième Chance	Accompagnement et insertion des jeunes	61 200 €	
<b>TOTAL</b>		<b>334 200 €</b>	

En application de la délibération n°131 du 16 juillet 2020, c'est le bureau communautaire qui est compétent pour attribuer les subventions aux associations d'un montant maximum de 10 000 € par an et dans la limite des crédits inscrits au budget.

En conséquence, la subvention relative à GE 16 Emploi sera attribuée par le bureau communautaire lors de sa séance du 18 mars 2021.

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.**

**Je vous propose :**

**D'ATTRIBUER** les subventions et participations aux associations en matière d'emploi selon le tableau ci-dessus,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les conventions et avenants à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>19 mars 2021</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>19 mars 2021</b>